VILLE DE SAINT-GHISLAIN

Demande d'abonnement pour emplacement sur les marchés

Année 2026

Synthèse du règlement communal approuvé par le Conseil communal en date du 21/10/2025

- Ce règlement vise le droit d'emplacement sur les marchés pour les exercices 2026 à 2031
- Le montant de la redevance est fixé comme suit :

 Abonnement : - Sans électricité : 0,30 EUR X nbre de m² x nbre de semaines
 - Avec électricité : 0,40 EUR x nbre de m² x nbre de semaines

 Sans abonnement avec ou sans électricité : 1,00 EUR x nbre de m²/jour

 Tout mètre carré entamé est dû dans son intégralité.
- Les abonnements sont concédés par période déterminée comme suit :

 - Du 01-01-2026 au 31-03-2026
 - Du 01-04-2026 au 30-06-2026
 - Du 01-07-2026 au 30-09-2026
 - Du 01-10-2026 au 31-12-2026

Chaque période vaut 12 semaines

 - Réduction de **10%** pour les abonnements couvrant au minimum 2 périodes
 - Réduction de **15%** pour les abonnements couvrant l'ensemble des périodes
- L'abonnement est accordé et facturé pour l'ensemble des périodes sélectionnées pour l'année en cours
- La facture sera envoyée par la Direction financière

Les formulaires incomplets, incorrects ou imprécis ne seront pas pris en compte

Information à compléter

Nom - Prénom	
Société	
Adresse courrier	
N° BCE (TVA)	
N° de téléphone	
Adresse email	

Cochez et complétez les informations (1 formulaire par lieu)

Lieu du marché	○ Saint-Ghislain ○ Baudour ○ Tertre ○ Neufmaison ○ Autres :
Superficie	m X m= m²
Électricité	○ Oui ○ Non
Période 1 période = 12 semaines	○ 01-01-2026 - 31-03-2026 ○ 01-04-2026 - 30-06-2026 ○ 01-07-2026 - 30-09-2026 ○ 01-10-2026 - 31-12-2026

Ce formulaire est à faire parvenir aux agents placiers (service Aménagement du Territoire) par mail à amt@saint-ghislain.be.

Pour tout renseignement complémentaire :

- Demande relative à la redevance : 065 76 19 13

Fait à

Le

Signature